MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'installation du Centre d'examen du permis de chasser pour le departement de la Moselle dans le Bois de la "Claire Foret", propriete de la Federation Departementale des Chasseurs de la Moselle.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: FEDERAT DEPART CHASSEURS MOSELLE

Raison sociale: FEDERAT DEPART CHASSEURS MOSELLE

N° SIRET: 77998743700034

Type de société (SA, SCI...): Associations

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: LANG

Prénom(s): Pierre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et	déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☑ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation du centre d'examen du permis de chasser de la Moselle dans le bois de "la Claire Foret" a MORHANGE propriete de la Federation Departementale des Chasseurs de la Moselle.

Defrichement de l'emprise des installations (soit environ 0.86 hectares) en prenant en compte les distances de tirs, longueurs des parcours, espaces de securites...
A noter que le projet de trace du futur parcours d'examen a ete pre-valide par l'OFB, une fois les amenagements effectues l'OFB devra valider officiellement le parcours et le centre d'examen.

Il sera egalement necessaire d'araser certains anciens merlons (ancienne foret militaire) pour installer les equipements et amenager les parcours (par l'entreprise LINGENHELD).

4.2 Objectifs du projet

Amenager et installer les materiels necessaires a l'examen du permis de chasser.

Deplacer le centre d'examen actuel situe a Verny (57) sur le centre de formation de la FDC57 a Morhange (57).
Ce projet permettra de centraliser toutes les actions de la FDC57 sur un seul et meme site (d'ailleurs classe comme tel au PLU de Morhange).

La gestion forestiere (prevue au sens du plan simple de gestion) se fera systematiquement en concertation avec les equipes de la FDC57 afin de ne pas avoir de co-intervention (notamment lors des exploitations).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Coupe a blanc etoc du taillis simple de Robinier Faux Acacia present sur l'emprise (peuplement present sur et entre les merlons de tirs militaire).

Intervention prealable aux travaux effectues par l'entreprise LINGENHELD pour l'amenagement de pistes, de postes couverts (cabanons en bois...), d'une place de parking en beton...

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation du site est entierement geree par la FDC57.
L'entretien courant du site sera potentiellement delegue a Foret D'Ici dans le cadre de travaux forestiers sur d'autres parcelles.

Le projet de centre d'examen ne prevoit pas de date de demantelement vu le role qui lui est reserve.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de defrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Environ 0.86 Hectares.	(0.86, Ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Morhange

Code postal : 57340 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 6°38'22"E Lat. : 48°55'40"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la Ville de MORHANGE en vigueur depuis le 15/10/2012. Emprise du projet situee en zone Nt (secteur a vocation d'accueillir un centre d'entrainement des activites de chasse).

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	Non la ZNIEFF la plus proche se trouvant sur la commune de Vallerange et hors de l'emprise du projet
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	Non, le PNR le plus proche etant le PNRLorraine il n'integre pas l'emprise du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Pas de connus
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Pas de connus
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Pas de connus
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	Pas de connus
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	Pas de connus
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Pas de PPRC cartographies sur l'emprise du projet
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Les installations de distribution d'eau potable et les sanitaires qui pourrait etre installees seront raccordes au batiment deja present sur le site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Le site d'examen est totalement ferme aux publics en dehors des personnels FDC57 autorises et du gestionnaire forestier. Le seul public autorise etant lie a la FDC57 ou au permis de chasser. De plus, le site est sous video-surveillance 24/24 7/7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Pas de site Natura2000 jouxtant, ni proche, ni eloigne de l'emprise du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☑	☐	Oui de part le defrichement d'une emprise de 0.86 Hectares pour l'installation du parcours d'examen du permis de chasser. A noter que le peuplement objet du defrichement est sylvicolement pauvre vis a vis du reste de la foret. De plus, sa situation d'enracinement devient progressivement problematique car installe sur des
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Les deplacements sont lies a la gestion forestiere, aux formations de la FDC57 et seront lies aux examens du permis de chasser.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	L'examen du permis de chasser necessite de pratiquer le tir a balles reelles et balles a blancs.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Les nuisances ne seront pas plus importante que celles du stand de tir deja present sur la commune de Morhange.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	L'activite du centre d'examen est prevu uniquement en journee.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☑	☐	Concernes par des dechets menagers mais regules par le ramassage des ordures en vigueur sur la commune. Les dechets de tirs (douilles...) sont systematiquement ramasses par les stagiaires et/ou formateurs pour etre recycles selon les normes en vigueurs.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Le projet ne devrait pas impacter la gestion forestiere du massif, le gestionnaire et la FDC57 etant regulierement en contact pour l'organisation des interventions forestieres prevues au Plan Simple de Gestion.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Un certain nombre de mesures seront mises en place par la FDC57 pour reduire l'impact de ce defrichement sur sa propriete (plantation de haies, travaux sylvicoles non programmes au PSG, rehabilitation de milieux humides...), tous ces dispositifs sont enumeres dans le dossier de compensation fourni avec la demande de defrichement a la DDT57.
D'autres projets forestiers de compensation pourront etre mis en avant par la FDC57 en partenariat avec Foret D'Ici.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'etat des lieux du Plan Simple de Gestion agree et de la veille environnementale du projet, il apparait ne pas avoir d'emprise reglementaires type Natura2000, RAMSAR....ni de perimetres inscrits type ZNIEFFs...
L'impact environnementale etant faible concernant ces zonages.

La FDC57, de part sa propriete forestiere s'engage deja depuis plusieurs annees dans une demarche de gestion durable de son patrimoine avec l'appui d'un gestionnaire forestier et d'un PSG agree par le CRPF.
De plus, le peuplement concerne par le defrichement ne comporte pas de valeur sylvicole

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom BOURAHLA

Prénom Nathan

Qualité du signataire Mandataire

À Sarrebourg

Fait le 28-01-2025

Signature du (des) demandeur(s)